

PROCÉDURE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS – IFMKN - 2021/2022



SOMMAIRE

PRÉSENTATION :	3
1.LE RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE	3
2.LES ENTRETIENS INDIVIDUELS EN CAS DE DIFFICULTÉ EN COURS DE FORMATION, DE STAGE OU AUTRES	3
3.LA CÉSURE	6
4.L'INTERRUPTION DE FORMATION	6
5.LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE	7
6.LE RÉFÉRENT HANDICAP	7
7.AIDE PSYCHOLOGIQUE	10
8.GESTION DU STRESS	10
9.AIDES A LA MOBILITÉ	10

PRÉSENTATION :

Ce guide vise à définir les actions pour accompagner au mieux les étudiants MK en difficulté durant leurs parcours de formation afin d'éviter ainsi au maximum le décrochage scolaire.

1.LE RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Les étudiants sont informés en début d'année universitaire du nom et des coordonnées du référent pédagogique de l'IFMKN : Arnaud CHOPLIN.

La mission du référent pédagogique en coordination avec l'équipe pédagogique et administrative est de détecter les éventuelles difficultés des étudiants, de leur proposer un entretien individuel et des solutions adaptées pour éviter le décrochage scolaire

2.LES ENTRETIENS INDIVIDUELS EN CAS DE DIFFICULTÉ EN COURS DE FORMATION, DE STAGE OU AUTRES

- Avant les évaluations : Les étudiants manifestant des difficultés importantes d'apprentissage et ou de maîtrise de la technique observés par les formateurs à travers les travaux rendus ou pendant les TD sont convoqués par Arnaud CHOPLIN.
- Toutes les demandes des étudiants pour obtenir un entretien individuel avec le référent pédagogique sont acceptées.
- Pendant les stages : Dès lors qu'un tuteur de stage signale à la responsable des stages une difficulté d'apprentissage du geste technique ou un problème de comportement vis-à-vis de la structure d'accueil ou du patient, le référent pédagogique convoque cet étudiant pour tenter de trouver des solutions.
- Après les évaluations : Les étudiants ayant obtenu des résultats insuffisants aux évaluations sont convoqués systématiquement par Arnaud CHOPLIN afin de mettre en place des actions et de définir les axes de progrès précis de l'étudiant.

ENTRETIEN AVEC L'APPRENANT EN CAS DE DIFFICULTÉ EN COURS DE FORMATION

Nom, Prénom :

Promotion :

Référent pédagogique : Arnaud CHOPLIN

Problématiques évoquées par le Référent pédagogique :

Problématiques évoquées par l'Apprenant :

Nom, Prénom :

Promotion :

Référent pédagogique : Arnaud CHOPLIN

Solutions proposées par le Référent pédagogique :

Engagements de l'Apprenant :

Signature du Référent pédagogique :

Signature de l'Apprenant :

Date de l'entretien :

3.LA CÉSURE

La césure est un dispositif mis en place, conformément à la réglementation, à travers une convention établie entre l'étudiant et l'IFMKN.

Le but étant d'aménager la formation d'un étudiant et de permettre la réalisation de son projet personnel sans mettre en jeu sa réussite :

- Acquérir une expérience professionnelle en France ou à l'étranger (stage) ;
- Suivre une formation dans un autre domaine ;
- Lancer un projet de création d'activité ;
- Effectuer un service civique ou du volontariat associatif.

L'accès à des périodes de césure se fait soit pour un semestre universitaire ou pour une année universitaire complète. Une année de césure ne peut être envisagée à cheval sur deux années universitaires.

Le nombre d'années de césure pendant les études universitaires est limité :

- Il y a une période de césure par cycle. Une seconde période de césure peut être accordée à condition d'avoir validé un diplôme de grade licence,
- Une troisième à condition d'avoir validé un diplôme de grade master.

Le Directeur de l'IFMKN et référent pédagogique en concertation avec l'équipe pédagogique et sous réserve de validation de « l'instance compétente pour le traitement pédagogique individuel des étudiants », propose une convention de césure à l'étudiant se trouvant dans l'un des cas mentionnés ci-dessus.

4.L'INTERRUPTION DE FORMATION

Art.2 de l'arrêté du 17 avril 2018 :

« Art. 38.- « Une interruption de formation, quel qu'en soit le motif, ne peut excéder trois ans, durant lesquels l'étudiant conserve le bénéfice des notes obtenues antérieurement à celle-ci. Au-delà de cette durée, l'étudiant perd le bénéfice des validations acquises. Il conserve néanmoins pendant deux années supplémentaires le bénéfice des épreuves de sélection.

Le directeur de l'institut définit les modalités de reprise de la formation après une interruption de formation ; il en informe la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Une telle interruption, sauf en cas de césure, n'est possible qu'une seule fois pour toute la durée de la formation. »

5.LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage permet d'être rémunéré pendant sa formation en tant que salarié, d'accéder plus facilement à l'emploi grâce à l'expérience acquise en milieu professionnel et de mettre en pratique les enseignements théoriques.

- Une convention est établie entre l'IFMKN et le CERFAH
- Le contrat d'apprentissage est présenté aux étudiants chaque année par le CERFAH, l'IFMKN et les structures d'accueil
- Mme Véronique DUBRULLE est l'interlocutrice privilégiée des étudiants pour les contrats d'apprentissage

6.LE RÉFÉRENT HANDICAP

Référent Handicap : Arnaud CHOPLIN

Les étudiants reconnus en situation de Handicap sont suivis par le référent Handicap et leurs aménagements sont connus de l'équipe pédagogique et administrative (1/3 temps pendant les épreuves écrites et ou orales, lecture des sujets, aménagement d'une salle pour les épreuves.....).

Pour plus d'informations :

<https://univ-cotedazur.fr/responsabilite-ethique-et-universitaire/handicap/je-suis-etudiant-ou-souhaite-le-devenir>

ENTRETIEN DE SUIVI AVEC L'APPRENANT EN SITUATION DE HANDICAP

Nom, Prénom :

Promotion : EMK

Date :

Arrêté du Président de UCA : OUI – NON

Aménagements études :

Aménagements examens : OUI – NON

Nature des aménagements :

Référent pédagogique et handicap : Arnaud CHOPLIN

Objet de l'entretien :

Remarques, problématiques éventuelles évoquées par l'apprenant :

Observations, solutions proposées en cas de difficulté par le référent handicap :



7.AIDE PSYCHOLOGIQUE

Pour prendre RDV, contactez le BAPU (Bureau d'Aide Psychologique Universitaire)
CONTACT@BAPUNICE.ORG ou Sophie BERENY, psychologue à Université Côte d'Azur :
SOPHIE.BERENY@UNIV-COTEDAZUR.FR

8.GESTION DU STRESS

ATELIERS DE GESTION DU STRESS

Si vous ne vous sentez pas toujours à l'aise à l'oral, que la période des examens vous angoisse, que vous ne savez pas comment gérer le stress au quotidien... Votre **Service de Santé Universitaire de l'UCA** vous propose des ateliers de Gestion du Stress.

Pour toute information et inscription, contactez Dr Angélique DERAMBURE :

ANGELIQUE.DERAMBURE@UNIV-COTEDAZUR.FR (*Campus Saint Jean d'Angely*)

9.AIDES A LA MOBILITÉ

La bourse la plus connue pour étudier à l'étranger est certainement Erasmus+. Et si vous êtes boursier sur critères sociaux, vous pouvez également demander l'aide à la mobilité internationale, en complément.

➤ Bourses Erasmus+ et AMI (aide à la mobilité internationale)

Erasmus+ est un programme européen d'échanges d'étudiants qui vous permet d'étudier en Europe. Le réseau de contacts assure un bon accueil et un accompagnement quotidien dans vos études à l'étranger.

L'aide à la mobilité internationale (AMI) vous permet de suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou d'effectuer un stage international.

Pour plus d'informations :

<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96349/bourses-etudes-etranger.html>

Arnaud CHOPLIN, Directeur de l'IFMK Niçois.

IFMK NIÇOIS
15 bd général Louis Delfino
06300 NICE
Tél : 04.89.15.38.90
ifmk.nice@univ-cotedazur.fr